

3^E RENCONTRE 2023-2024 DE LA TGIRT CHAUDIÈRE-APPALACHES

DATE	LIEU	RESPONSABLE
Jeudi 7 déc. 2023 9h00 à 16h00	MRC de Montmagny, salle 302 6, rue St-Jean-Baptiste Est Montmagny (Qc) G5V 1J7 418 248-5985	Amélie Denoncourt Courriel : adenoncourt@montmagny.com Téléphone : 418 248-5985 poste 347

PROJET DE COMPTE-RENDU

PERSONNES PRÉSENTES	DÉLÉGUÉS (avec droit de décision)	SIÈGE (ORGANISATION, S'IL Y A LIEU)
	Véronique Brochu Marie Brousseau Steve Cadorette Dave Chouinard Jonathan Grandmont Jean-Claude Marcoux (arrivé à 11 h) Yvon Marcoux Hugo Matte (arrivé à 10 h) Pablo M. Rousseau Gilles Paquet (arrivé à 10 h30) Geneviève Paré Martin Paulette (arrivé à 9h25) Daniel Racine Mathieu Turcotte	Organisme de bassin versant (COBARIC) Acéricultrice UA 035-71 (Appalaches) Acériculteur UA 034-51 (Lotbinière) BGA, volume résineux (Matériaux Blanchet) BGA, volume feuillu (Domtar) Chasseurs et pêcheurs (FédéCP) Acériculteur UA 035-71 (Beauce) Détenteur de certificat forestier (Gestion Forap) MRC (MRC de Lotbinière) ZEC (ZEC Jaro) MRC (MRC de L'Islet) Conseil régional de l'environnement (CRECA) MRC (MRC de Montmagny) Parcs régionaux (MRC des Etchemins)
	PERSONNES RESSOURCES (sans droit de décision)	EXPERTISE
	Mathieu Béland Amélie Denoncourt Daniel Gagnon Jason Lamontagne Sylvain Lamontagne	Personne-ressource en environnement (Nature Qc) Coordonnatrice de la TGIRT (MRC de Montmagny) Personne-ressource en acériculture MRNF, Ingénieur forestier (UG) MRNF, Chef d'unité de gestion (UG)
	INVITÉS (DE 9H À 11H30)	
	Josée Breton (arrivée à 9h20) Jean-Pierre Faucher Olivier Jobin-Careau Suzanne Lepage Marie-Josée Martel Gabrielle Préfontaine-Dastous Karine Vachon	CRECA AMVAP OBV du Chêne MRNF (DGFo) Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie AMVAP OBV du Chêne

PERSONNES ABSENTES	DÉLÉGUÉS / PERSONNES RESSOURCES	SIÈGE / EXPERTISE
	Martin Béland Nicolas Pinceloup	Détenteur d'un PRAU (CGFA) Personne-ressource de la Nation W8banaki

ÉLÉMENTS IMPORTANTS		SUIVI (RESPONSABLE ; ÉCHÉANCIER)
01	Mot de bienvenue, tour de table et activité brise-glace	9 h 00 – 9 h 12
<p>Mme Amélie Denoncourt souhaite la bienvenue aux délégués, aux personnes-ressources et aux personnes invitées.</p> <p>Tous se présentent tour à tour, et répondent à la question « Quel est votre plus beau souvenir en forêt ? ».</p>		
02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	9 h 12 – 9 h 14
<p>Mme Amélie Denoncourt fait la lecture de l'ordre du jour suivant (voir la Présentation TGIRT 2023 12 07):</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Mot de bienvenue et tour de table 2) Lecture et adoption de l'ODJ 3) Lecture et approbation du CR de la dernière rencontre 4) Suivi des actions découlant de la dernière rencontre 5) Présentation sur le Nerprun bourdaine 6) Présentation des résultats du PAC sur le Nerprun bourdaine dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière 7) Discussion sur les initiatives en cours et à mettre en place au sujet du Nerprun bourdaine 8) Présentation-formation sur le calcul de possibilité forestière (reporté) 9) État de situation concernant le dossier acéricole 10) Retour sur la visite terrain de la TGIRT 11) Présentation des résultats de la mise à jour des Forêts à haute valeur de conservation (FHVC) et des modalités de suivi 12) Discussion sur le fonctionnement des comités de travail de la TGIRT 13) Atelier pour la précision de l'enjeu « Gestion du réseau routier » 14) Définition du mandat et de la composition du comité de travail sur la « Gestion du réseau routier » ou Adoption de la vision commune pour la forêt publique de Chaudière-Appalaches Sondage de satisfaction 15) Présentation d'une proposition de PAC sur l'utilisation d'outils de visualisation 3D dans le cadre de consultations publiques sur les PAFIO en Chaudière-Appalaches 		

-
- 16) Suivi des objectifs annuels, des comités de travail et des projets d'acquisition de connaissances non abordés pendant la rencontre
 - 17) Divers
 - a) Rappel concernant la consultation de la TGIRT au sujet d'un chemin d'hiver à ajouter à la PRANA 2023-2024
 - 18) Sondage de satisfaction
 - 19) Fin de la rencontre

Le point Divers reste ouvert.

DEC_2023-12-07_01

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

03 Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière rencontre 9 h 14 – 9 h 15

La plus récente version du compte-rendu de la rencontre du 7 septembre 2023 a été transmise aux membres par courrier électronique le 28 novembre, ce qui leur a permis de lire le compte-rendu à l'avance.

M. Daniel Racine propose l'approbation du compte-rendu, M. Steve Cadorette appuie.

DEC_2023-12-07_02

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

04 Suivi des actions découlant de la dernière rencontre 9 h 15 – 9 h 20

Mme Amélie Denoncourt fait le suivi des actions découlant de la dernière rencontre qui ne seront pas abordées à un autre moment pendant la rencontre :

- Point 10a), page 7 et 8 : Mme Amélie Denoncourt a pu discuter avec Mmes Suzanne Lepage et Lucie Thibodeau, avant de finaliser le tableau résumant l'influence de la TGIRT sur le contenu des PAFI. Le document final a été transmis aux membres de la TGIRT dans un courriel le 2 octobre.
- Point 13c, page 10 : Mme Suzanne Lepage explique que la mise en réserve a été faite pour l'aire protégée annoncée dans la Seigneurie de Lotbinière. La délimitation de l'aire protégée annoncée pour Notre-Dame-du-Rosaire est déjà prise en compte par le MRNF, même si le statut n'est pas encore officialisé. Les processus annoncés l'été dernier se poursuivent pour ce qui est de l'aire protégée annoncée au Massif du Sud.

05 Présentation sur le Nerprun bourdaine 9 h 20 – 9 h 50

Mme Marie-Josée Martel, ingénieure forestière à l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Estrie (AMFE), présente les caractéristiques du Nerprun bourdaine, les moyens de lutte et l'importance d'agir (voir la [Présentation Marie-Josée Martel Nerprun 2023-12-07](#)).

Mme Martel présente d'abord les caractéristiques qui permettent d'identifier l'espèce (diapos 3 à 8). Puis elle poursuit en présentant la stratégie d'invasion du nerprun, principalement basée sur la reproduction sexuée (floraison et fructification hâtives et continues pendant l'été, taux de germination des semences élevé) et végétative (grande quantité de rejets de souche quand on coupe le plant mère, croissance rapide des rejets et production rapide de fruits sur les rejets). Si la majorité des graines tombent dans l'environnement immédiat, les oiseaux, les petits rongeurs, les équipements lourds, les véhicules et les chaussures sont les principaux vecteurs de déplacement sur de grandes distances.

Mme Marie-Josée Martel enchaîne avec les différents impacts écologiques, sociaux et économiques de l'invasion par le nerprun (diapos 13 à 15) : empêche l'installation de la régénération, affecte la survie et la croissance de la végétation, augmente la mortalité de la végétation en place, modifie les composantes des habitats fauniques, compromet la rentabilité des opérations forestières, diminue le succès de chasse, limite la pratique de loisirs, déprécie le paysage, etc.

Mme Martel présente ensuite les méthodes de lutte contre le nerprun qui sont à choisir en fonction de la grosseur des plants de nerprun, de leur densité, de la superficie occupée et du contexte (forêt privée, parc municipal, forêt publique, etc.) (diapos 16 à 30) : arrachage, coupe mécanique, coupe en hauteur, cassage des tiges, annelage, contrôle chimique (phytotoxiques, en forêt privée seulement pour l'instant), contrôle biologique (badigeonnage d'une pâte), sylviculture adaptée (maintien d'un couvert, préparation de terrain, reboisement, etc.)

Mme Marie-Josée Martel conclut avec ce message important : « Le nerf de la guerre, c'est la détection active pour intervenir au début de l'invasion ».

Des guides et des vidéos sont disponibles pour en apprendre plus sur le Nerprun bourdaine. Mme Amélie Denoncourt pourra transférer les liens aux membres de la TGIRT.

Transférer les liens vers les guides et les vidéos sur le Nerprun bourdaine (Amélie Denoncourt, décembre)

06 Présentation des résultats du PAC sur le Nerprun bourdaine dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière 9 h 50 – 10 h 10

M. Olivier Jobin-Careau, chargé de projets en aménagement à l'OBV du Chêne, présente les résultats des inventaires réalisés dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière en 2023 dans le cadre du PAC sur le Nerprun bourdaine (voir la [Présentation Olivier Jobin Careau PAC Nerprun 2023-12-07](#)).

M. Jobin-Careau rappelle l'hypothèse de base ayant mené à la mise sur pied du PAC sur le Nerprun bourdaine : ce n'est pas parce qu'on n'a pas de signalement qu'il n'y a pas de Nerprun bourdaine (tant qu'on ne le cherche pas, on ne le trouve pas vraiment).

La planification des inventaires s'est faite en sélectionnant des secteurs en fonction des types de routes, d'environnements, d'usages et de drainages. Les

inventaires ont d'abord été fait en voiture, à basse vitesse. Mais la meilleure façon de repérer le Nerprun bourdaine s'avère finalement de circuler à pied.

Du Nerprun bourdaine a été découvert sur 8 sites en bordure de sentiers : 13 plants, dont au moins 3 matures, et dont les plus anciens ont 7 et 8 ans. Les plants de Nerprun bourdaine ont été trouvés en tourbières boisées mal drainées ou sur des sites à bon drainage, dans une aire de confinement du Cerf de Virginie. Cinq municipalités sont dans un rayon de 2 km des plants trouvés. Le constat est donc le suivant : le nerprun est implanté dans la région depuis longtemps à notre insu.

M. Olivier Jobin-Careau termine sa présentation en parlant d'un projet de sensibilisation en lien avec la problématique du Nerprun bourdaine qui a été financé par la Fondation de la Faune du Québec (FFQ). Une demande pour un second projet de suivi-contrôle/éradication dans la forêt de la Seigneurie de Lotbinière a été déposé en novembre à la FFQ.

Les membres discutent et posent des questions. Il en ressort que :

- On ne peut pas éradiquer complètement le Nerprun bourdaine, mais on peut favoriser les bonnes pratiques, et protéger en priorité les secteurs d'importance pour la biodiversité ;
- La détection automnale (octobre, début novembre) serait probablement plus efficace, car la persistance des feuilles du Nerprun bourdaine le rendrait plus facilement identifiable lorsque tous les autres arbustes ont perdu leurs feuilles ;
- Dans le cas de la battue réalisée avec des bénévoles par l'OBV du Chêne, les plants avaient été arrachés puis jetés au dépotoir dans des sacs de qualité industrielle. Mais pour de grandes quantités de plants, ça ne pourrait se faire opérationnellement parlant, et il serait donc moins risqué de laisser les plants arrachés sur place pour éviter la dissémination sur le territoire. Selon Mme Marie-Josée Martel, les plants de Nerprun bourdaine placés en andain n'ont pas tendance à se ré-enraciner ;
- Il semblerait que le Nerprun bourdaine soit disponible pour la vente en pépinière. Des actions pour sensibiliser ou empêcher la vente de plants de nerprun devront sûrement être faites.

07 Discussion sur les initiatives en cours et à mettre en place au sujet du Nerprun bourdaine 10 h 25 – 11 h 30

Mme Amélie Denoncourt propose de poursuivre la présentation d'initiatives en cours en lien avec le Nerprun bourdaine en Estrie et en Chaudière-Appalaches, puis de discuter de l'arrimage à effectuer entre la TGIRT et les initiatives en cours, avant de conclure avec des propositions d'actions à prendre.

Pour participer, plusieurs intervenants externes à la TGIRT sont présents : Marie-Josée Martel, Olivier Jobin-Careau, Karine Vachon, Suzanne Lepage, Gabrielle Préfontaine-Dastous, Jean-Pierre Faucher, Josée Breton.

Mme Gabrielle Préfontaine-Dastous, coordonnatrice de projets multiresources à l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMVAP), présente l'initiative lancée par l'AMVAP en juillet 2022, et dont le financement par la FFQ se poursuivra jusqu'en juillet 2024 (voir la [Présentation Gabrielle P-Dastous Nerprun initiatives AMVAP 2023-12-07](#)). Le projet porte sur l'ensemble de la région de Chaudière-Appalaches et a trois objectifs : 1) Informer et outiller les conseillers forestiers, les ouvriers sylvicoles et les propriétaires à la présence du Nerprun bourdaine; 2) Concerter les organismes partenaires pour un partage efficace de l'information; 3) Amorcer une compilation des observations.

Mme Suzanne Lepage poursuit en présentant les initiatives prises par la DGFO du MRNF (participation au CLEEECA, formation du personnel et des travailleurs, outils d'identification, etc.), ainsi que les réflexions et les constats qui l'amènent à suggérer la création d'un comité de lutte contre le nerprun (bourdaine et cathartique) (voir la [Présentation Suzanne Lepage Réflexions Nerprun 2023-12-07](#)).

On prend le temps de parler du Comité de Lutte aux Espèces Exotiques Envahissantes de Chaudière-Appalaches (CLEEECA) avec Mmes Josée Breton (DG du CRECA) et Véronique Brochu (qui assure le secrétariat du CLEEECA). Ce comité avait été mis en place pour lutter contre la Berce du Caucase en 2017. Depuis, il assure une certaine veille sur plusieurs EEE.

En discutant avec tous les participants, d'autres initiatives ou pistes d'initiatives ressortent :

- En Estrie, il existe à la DGFO un protocole de décontamination de la machinerie qui a œuvré en forêt « contaminée » par le nerprun ;
- Dans le cadre de la certification forestière, les travailleurs doivent être informés au sujet des EEE ;
- Le MELCCFP serait en train de développer un projet de loi omnibus pour permettre l'utilisation de phytocide en forêt publique de façon très encadrée, afin de lutter contre le nerprun ;
- Il serait effectivement important de créer un comité de lutte au nerprun ;
- Ce comité devrait établir un plan d'action, idéalement conjoint entre la forêt publique et la forêt privée ;
- Il ne faut pas négliger le lien à établir avec la région de l'Estrie pour que certains efforts soient concertés et qu'on puisse bénéficier de l'expérience de l'Estrie ;
- Les sources de financement pour certaines initiatives pourraient provenir de la FFQ, potentiellement du Plan Nature 2030 (la cible 6 concerne les EEE), du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du MAMH, du PADF (via des PAC de la TGIRT), etc.

Pour conclure la discussion, Mme Véronique Brochu, en tant que secrétaire du CLEEECA, propose de tenir rapidement une rencontre du CLEEECA, à laquelle Mme Amélie Denoncourt pourrait être conviée afin d'assurer le lien avec les membres de la TGIRT. Des décisions pourront être prises à ce moment sur la façon d'organiser la lutte au Nerprun bourdaine.

08 Présentation-formation sur le calcul de possibilité forestière

Point reporté à une prochaine rencontre

09 État de situation concernant le dossier acéricole**11 h 30 – 11 h 55**

M. Sylvain Lamontagne informe les membres de l'état d'avancement de différents sous-dossiers en lien avec le grand dossier acéricole (voir la [Présentation Sylvain Lamontagne Suivi dossier acéricole 2023-12-07](#)).

Bilan des demandes de contingents

Une attestation de réservation a été émise pour 657 ha d'érablière (vs 821 ha demandés), en agrandissement. Aucune demande n'a été retenue en Beauce en raison d'un avis défavorable provenant de la DGFa (secteur Faune). Aucune demande de démarrage n'a été retenue. M. Lamontagne présente les motifs des refus. Il précise que cette superficie réservée pourrait être moindre au final, comme la consultation publique sur les SIA est toujours en cours jusqu'au 14 décembre.

Les acériculteurs avaient besoin de la lettre d'attestation de réservation pour déposer une demande de contingent auprès des PPAQ, qui donneront leur réponse aux acériculteurs le 15 janvier prochain.

Consultation des membres de la TGIRT sur les 3 secteurs identifiés en potentiels démarrage

Le MRNF avait consulté les membres de la TGIRT au sujet de 3 secteurs identifiés comme potentiels démarrage en septembre. Un seul commentaire a été émis en provenance de la TGIRT (harmonisation à prévoir avec le projet de parc éolien) et le secteur Territoire du MRNF s'est simplement opposé à deux des secteurs proposés en raison de l'existence d'une lettre d'intention pour l'implantation d'un parc éolien.

Consultation publique sur les SIA jusqu'au 14 décembre

M. Lamontagne rappelle qu'une consultation publique a actuellement lieu, depuis le 30 octobre et jusqu'au 14 décembre, au sujet des SIA retenus cet été et des 3 secteurs en agrandissement. Un rapport de consultation provincial sera produit.

Guide sur l'aménagement des érablières

Une nouvelle mouture du guide ministériel sur l'aménagement des érablières est en préparation. Cette nouvelle version intégrera certains commentaires (la première version était trop scientifique, pas assez opérationnelle) et une définition du potentiel acéricole y sera ajoutée, ce qui nous permettra de relancer les travaux du comité de travail sur le PAP. Aucun échéancier n'est connu des participants de la TGIRT pour la publication de ce guide.

Éléments d'information divers

M. Sylvain Lamontagne mentionne qu'un nouveau formulaire de demande de travaux a été élaboré pour les acériculteurs. Il explique également que deux sous-comités ministériels ont été créés, l'un pour uniformiser les instructions d'une région à l'autre, et l'autre pour uniformiser les règles applicables aux infrastructures en érablière.

M. Daniel Gagnon explique que du côté des acériculteurs, il y a une grande préoccupation concernant l'interdiction de développement acéricole dans la Zec Jaro, et potentiellement dans les ravages de façon générale.

Mme Amélie Denoncourt propose de renvoyer une demande au MRNF/MELCCFP (secteur Faune) concernant l'avis demandé au sujet de l'exploitation acéricole dans les ravages de cerfs de Virginie, afin qu'une position officielle soit présentée à la TGIRT. Les membres de la TGIRT n'en voient pas l'intérêt et suggèrent plutôt de laisser les discussions avoir lieu au gouvernement ; la réponse finira par redescendre à la TGIRT.

M. Mathieu Turcotte s'informe pour savoir qui a la priorité lorsque des projets d'éoliennes sont proposés dans des peuplements à potentiels acéricoles ou à proximité d'érablières en exploitation.

M. Sylvain Lamontagne explique que le secteur Forêt signale automatiquement la présence de potentiels acéricoles ou d'érablières lorsqu'ils sont consultés pour des projets d'implantation d'éoliennes, tout comme le secteur Terre signale la présence de projets d'éoliennes quand ils sont consultés sur des ajouts de peuplements à potentiel acéricole. Il n'y a pas de règle clairement établie sur qui a la priorité cependant.

10 Retour sur la visite terrain de la TGIRT

11 h 55 – 12 h 10

La plus récente version du compte-rendu de la visite terrain du 19 septembre a été transmise aux membres par courrier électronique le 28 novembre, ce qui leur a permis de lire le compte-rendu à l'avance.

Mme Marie Brousseau propose l'approbation du compte-rendu, M. Dave Chouinard appuie.

DEC_2023-12-07_03

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les participants à la visite terrain.

Mme Amélie Denoncourt prend quelques minutes pour faire un retour sur cette visite terrain qui a permis de visiter Matériaux Blanchet (cour à bois, usine de sciage, séchoir, planeur) ainsi que de réaliser une parcelle d'inventaire avec les techniciens forestiers du MRNF.

La visite a été appréciée par les participants, mais le taux de participation n'était encore une fois pas très élevé. Mme Amélie Denoncourt annonce donc qu'elle fera une pause dans l'organisation de visites terrains pour les membres de la TGIRT, et qu'elle pourra reprendre lorsque les membres lui signifieront leur intérêt à en tenir une prochaine.

11 Présentation des résultats de la mise à jour des Forêts à haute valeur de conservation (FHVC) et des modalités de suivi **13 h 15 – 14 h 10**

M. Hugo Matte présente les résultats de la mise à jour des FHVC et des modalités de suivi et consulte les membres de la TGIRT sur les résultats présentés par la même occasion (voir la [Présentation Hugo Matte HVC 2023-12-07](#)).

M. Matte met la présentation en contexte en expliquant d'abord qu'une non-conformité avait été émise lors d'un audit de certification, en raison des lacunes identifiées dans le cadre de suivi. La mise à jour présentée aujourd'hui permet de fermer cette non-conformité.

M. Matte poursuit en présentant les 6 catégories de hautes valeurs de conservation (HVC) (diapo 3) ainsi que les FHVC identifiées par Gestion Forap (diapos 4 à 13). Puis, il explique qu'avec le cadre de suivi, Gestion Forap identifie les principales menaces au maintien des différentes HVC et suit l'état et l'efficacité des mesures qui sont appliquées à chaque HVC. Le suivi d'efficacité des mesures est fait auprès des acteurs impliqués, du MRNF et du MELCCFP, aux 5 ans ou lors de la mise à jour du rapport.

M. Hugo Matte complète en présentant le détail des HVC, des menaces identifiées, des modalités d'intervention pour limiter les menaces ainsi que les façons de s'assurer du respect de ces modalités (diapos 15 à 26).

12 Discussion sur le fonctionnement des comités de travail de la TGIRT **14 h 10 – 14 h 30**

Mme Amélie Denoncourt propose d'établir une façon de faire pour la mise en place des comités de travail de la TGIRT et la définition de leurs mandats.

Elle explique qu'il existe 5 comités de travail de la TGIRT, plus ou moins actifs selon les années. Les comités sont nommés selon des grandes thématiques ; leur mandat et leur composition varient selon les besoins, ce qui complexifie la coordination des comités de travail.

Selon l'article 24 des règles de fonctionnement de la TGIRT Chaudière-Appalaches, « Les comités sont constitués sur recommandation de la TGIRT. Il appartient aux délégués de **définir le mandat** de tels comités, leur **composition** ainsi que les **modalités de fonctionnement**. »

Mme Amélie Denoncourt propose donc que dorénavant, les enjeux, les mandats et la composition des comités de travail soient réellement définis par la TGIRT, et que les comités de travail soient dissous une fois leur mandat accompli.

Les membres discutent. Pour les comités de travail actuellement actifs, il pourrait s'avérer nécessaire de préciser leur mandat, et d'officialiser leur composition. Les membres s'entendent pour travailler de cette façon pour un certain temps, et de revoir la façon de faire au besoin.

13 Atelier pour la précision de l'enjeu « Gestion du réseau routier »**14 h 30 – 15 h 15**

Mme Amélie Denoncourt propose un atelier afin de préciser suffisamment l'enjeu « Gestion du réseau routier » pour qu'il soit traitable par un comité de travail.

Elle rappelle d'abord que la « Gestion du réseau routier » a été défini comme enjeu prioritaire en septembre, et qu'une majorité s'intéresse à cet « enjeu » (ou thématique). Toutefois, comme il y a plusieurs façons d'aborder la thématique de la gestion du réseau routier, il est important de préciser l'enjeu avant de pouvoir le traiter.

Après un tour de table où chaque groupe d'intérêt énonce sa principale préoccupation en lien avec la gestion du réseau routier, on se retrouve avec la liste suivante :

- Priorisation en fonction des utilisateurs
- Qualité des chemins
- Protection de l'habitat aquatique
- Partage des coûts d'entretien
- Gestion du développement des chemins (avec une préoccupation écologique)
- Gestion des accès
- Contrôle des intrusions sur le territoire
- Cartographie de l'état des chemins

Les tendances ne sont pas faciles à faire ressortir vu la diversité des points de vue. On se bute souvent sur la question des connaissances reliées au réseau routier et sur la question du financement. Les membres de la TGIRT poursuivent les discussions et arrivent à proposer cet enjeu :

DEC_2023-12-07_04

Les membres de la TGIRT reconnaissent l'enjeu « Amélioration de la qualité des chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches ».

14 Définition du mandat et de la composition du comité de travail sur la « Gestion du réseau routier »**15 h 15 – 15 h 30**

Comme les membres de la TGIRT ont convenu que les mandats et la composition des comités de travail seraient dorénavant définis par la TGIRT elle-même (voir le point 12 de la présente rencontre), elle demande aux membres de la TGIRT de définir le mandat et la composition du comité de travail sur l'enjeu de l'« Amélioration de la qualité des chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches ».

DEC_2023-12-07_05

Les membres de la TGIRT conviennent que le comité de travail sur l'enjeu de l'amélioration de la qualité des chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches doit :

- Convenir de critères et d'une procédure de priorisation afin d'identifier les chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches ;
- Faire la caractérisation de ces chemins multiusages prioritaires ;
- Présenter l'état de situation à la TGIRT.

Ils conviennent également que le comité soit composé de :

- Une personne ressource du MRNF (à définir)
- Daniel Racine
- Hugo Matte
- Gilles Paquet
- Daniel Gagnon
- Véronique Brochu (qui désignera probablement Anthony Boutin)
- Jean-Claude Marcoux
- Martin Béland

15 Présentation d'une proposition de PAC sur l'utilisation d'outils de visualisation 3D dans le cadre de consultations publiques sur les PAFIO de Chaudière-Appalaches 15 h 30 – 15 h 40

Mme Amélie Denoncourt présente les grandes lignes d'une proposition de PAC sur l'utilisation d'outils de visualisation 3D dans le cadre de consultations publiques sur les PAFIO en Chaudière-Appalaches.

Elle croit que les barrières du jargon forestier et l'inefficacité des cartes 2D amènent des difficultés de communication, de visualisation et ne permettent pas d'intéresser un nombre suffisant de citoyens afin d'assurer une représentativité et l'atteinte d'un bon niveau d'acceptabilité sociale.

Elle émet l'hypothèse que l'utilisation d'outils de visualisation 3D des données forestières pourrait aider à communiquer et à visualiser les PAFIO, et à augmenter l'intérêt de la population envers les consultations publiques.

Le PAC consisterait à

- Développer deux outils de visualisation 3D complémentaires ;
- Utiliser les deux outils dans le cadre d'une consultation publique (2025) ;
- Analyser les retombées de l'utilisation des outils ;
- Communiquer les résultats du PAC

Les partenaires ciblés sont le CERFO et le CIMMI (Centre en imagerie numérique et de médias interactifs), qui peuvent faire des demandes de fonds de recherche et de développement appliqué au niveau fédéral, avec une contribution du milieu (de la TGIRT, via le PADF) de 10 000 \$ par année sur 2 ou 3 ans.

<p>Les membres de la TGIRT font part de leur intérêt pour le projet : « On est rendu là ». Ils veulent toutefois s'assurer que les échéanciers sont réalistes. Mme Amélie Denoncourt leur soumettra une proposition complète une fois quelques validations faites auprès des partenaires, et un appui pourrait leur être demandé par courriel, ou à la TGIRT du 15 février.</p>	<p>Faire parvenir une proposition de PAC complète (Amélie D. ; début hiver 2024)</p>
<p>16 Suivi des objectifs annuels, des comités de travail et des projets d'acquisition de connaissances non abordés pendant la rencontre</p>	<p>15 h 40 – 15 h 50</p>
<p>Objectifs annuels et comités de travail</p> <p>Mme Amélie Denoncourt présente le document qui résumait les objectifs annuels pour la TGIRT 2023-2024 et élabore sur chacun de ceux qui n'ont pas été abordé pendant la rencontre.</p> <p>Comité de travail sur les enjeux de cohabitation des usages en milieu structuré et ententes d'harmonisation</p> <p>Le comité de travail s'est réuni le 13 septembre.</p> <p>La prochaine rencontre aura lieu le 1^{er} février. Ce sera l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement de l'élaboration des ententes d'harmonisation de chaque milieu structuré, avant la rencontre de la TGIRT prévue à la mi-février.</p> <p>Changements climatiques et composition forestière</p> <p>Mme Amélie Denoncourt rappelle qu'une visite forestière était organisée par l'AMVAP le 18 octobre afin de visiter le dispositif expérimental qui permet de tester différentes stratégies d'adaptation aux changements climatiques (espèces championnes, ou diversité d'espèces) et les interrelations avec d'autres facteurs de stress : herbivorie, niveaux de récolte, etc. Pour les participants (dont certaines personnes ressources du MRNF, Mme Amélie Denoncourt et M. Martin Paulette), la visite aura permis de commencer à intégrer certaines notions et du vocabulaire en lien avec les changements climatiques afin d'entamer les réflexions régionales dans les prochains mois.</p> <p>Projet d'acquisition de connaissances sur les peuplements matures, de types écologiques rares, en Chaudière-Appalaches</p> <p>M. Martin Paulette explique que les inventaires ont eu lieu au début de l'automne, dans une vingtaine de peuplements, principalement ceux qui étaient prévus au PAFIO. Parmi ceux-ci, 16 peuplements se sont avérés intéressants. Le rapport est en cours de rédaction.</p>	
<p>17 Divers</p>	<p>15 h 50 – 15 h 55</p>
<p>a) Rappel concernant la consultation de la TGIRT au sujet d'un chemin d'hiver à ajouter à la PRANA 2023-2024</p> <p>M. Jason Lamontagne rappelle qu'une consultation des membres de la TGIRT est en cours jusqu'au 12 décembre au sujet d'un chemin d'hiver à ajouter à la PRANA 2023-2024 (donc, cet hiver), dans le secteur de St-Omer. Les commentaires peuvent lui être acheminés par courriel.</p>	

18 Sondage de satisfaction**15 h 55 – 16 h 00**

Mme Amélie Denoncourt invite les membres à remplir le sondage pour évaluer leur taux de satisfaction en lien avec le fonctionnement de la rencontre. Ils peuvent le faire en utilisant la version papier ou électronique (lien envoyé par courriel) avant de quitter.

19 Fin de la rencontre**16 h 00**

La rencontre se termine à 16 h 00.

COMPTE-RENDU FINALISÉ LE 8 JANVIER 2024 PAR :**Amélie Denoncourt, ing. f.**

Coordonnatrice du PADF et de la TGIRT pour la région de la Chaudière-Appalaches

**COMPTE-RENDU APPROUVÉ PAR LA TGIRT LE 15 FÉVRIER 2024**